

**Direction des Affaires Immobilières et du Patrimoine (DAIP) – Département Maîtrise d’ouvrage**

**RÉNOVATION DE L’ASCENSEUR 3 DE LA ZONE COLBERT au PALAIS-Bourbon**

**marchÉ 2023DAIP-20**

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

**DATE** **ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES :**

**Mardi 2 mai 2023 à 12h00**

**VISITE OBLIGATOIRE :**

Les dates suivantes sont proposées aux candidats :

**- VENDREDI 7 AVRIL 2023 à 10h**

**- MERCREDI 12 AVRIL 2023 à 10h**

**- VENDREDI 14 AVRIL 2023 à 10h**

**Lieu de rendez-vous pour la visite : 126 rue de l’Université – 75007 Paris**

**Important :** *cf.* modalités de visite et mesures de sécurité en **annexe 3** du présent RC

Attention : Inscription au plus tard le 4e jour ouvré avant la date de la visite.

*Pour tout renseignement complémentaire relatif aux modalités de visite,*

*contacter la cellule Marchés de la direction des Affaires immobilières et du patrimoine par courriel* [*daip.marches@assemblee-nationale.fr*](mailto:daip.marches@assemblee-nationale.fr)*.*

**REMISE ÉLECTRONIQUE OBLIGATOIRE**

**EN APPLICATION DES ARTICLES L. 2132-2 ET R. 2132-7 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

# section I

# Pouvoir adjudicateur

**1.1 – Type de pouvoir adjudicateur :** ASSEMBLÉE NATIONALE – ÉTAT

**1.2 – Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur**

**Assemblée nationale**

126 rue de l’Université - 75355 PARIS 07 SP

Tél. : 01.40.63.83.01 / 83.35 / 83.61

Mèl : [daip.marches@assemblee-nationale.fr](mailto:daip.marches@assemblee-nationale.fr)

Site : [www.assemblee-nationale.fr](http://www.assemblee-nationale.fr)

Profil acheteur : PLACE (plateforme des achats de l’État)

Adresse du profil acheteur : **https://www.marches-publics.gouv.fr**

**1.3 – Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues**

Les questions doivent être adressées via la plateforme de dématérialisation des marchés publics de l’Assemblée nationale, accessible depuis le site :

<http://www.assemblee-nationale.fr> (rubrique « marchés publics »), ou à l’adresse url : [**https://www.marches-publics.gouv.fr**](https://www.marches-publics.gouv.fr)

**1.4 – Adresse postale à laquelle la copie de sauvegarde peut être ENVOYÉE   
 (Attention – Ne pas déposer de pli à cette adresse)**

Assemblée nationale

Direction des Affaires immobilières et du patrimoine, Cellule Marchés

**126 rue de l’Université**

**75355 PARIS 07 SP**

**1.5 – Adresse physique à laquelle la copie de sauvegarde peut être DÉPOSÉE  
 (Attention – Ne pas envoyer de courrier postal à cette adresse)**

Assemblée nationale

Direction des Affaires immobilières et du patrimoine, Cellule Marchés

**233 boulevard Saint-Germain**

**75007 PARIS**

*Horaires d’ouverture : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h15 et de 14h30 à 18h00, hors jours fériés. Voir les conditions d’entrée dans l’immeuble dans la notice d’information annexée au présent règlement de la consultation.*

**section ii**

# Objet DU MARCHÉ

**2.1 – Type de marché**

Travaux : Exécution

**2.2 – Objet du marché**

La présente opération a pour objet la rénovation de l’ascenseur 3 situé dans la zone Colbert au Palais-Bourbon.

L’ensemble des prestations attendues dans le cadre de la présente opération est détaillé dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

**2.3 – Formes du marché et du prix**

Le présent marché prend la forme d’un marché ordinaire, conclu à un prix global et forfaitaire.

**2.4 – Durée du marché**

À titre prévisionnel, le marché sera notifié en juin 2023 et débutera par une période de préparation.

Les travaux à proprement parler débuteront en octobre 2023 et devront être achevés en décembre 2023.

La durée globale d’exécution est de 7 mois.

**2.5 – Allotissement**

□Oui**⮽ Non**

Le présent marché ne permet pas l’identification de prestations distinctes.

**2.6 – Les variantes seront-elles prises en considération ?**

⬜Oui **⮽ Non**

**2.7 – Le marché contient-il une prestation supplémentaire éventuelle (PSE) ?**

⬜Oui **⮽ Non**

**2.8 – Lieu d'exécution**

Les travaux seront exécutés au 126, rue de l’Université, 75007 Paris.

**2.9 – Nomenclature communautaire pertinente (CPV)**

|  |  |
| --- | --- |
| 45313100-5 | Travaux d'installation d'ascenseurs. |
| 45453000-7 | Travaux de remise en état et de remise à neuf. |
| 42416100-6 | Ascenseurs. |

## section iii

# ProcÉdure

**3.1 – Type de procédure**

Procédure adaptée, en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 à R. 2123-5 du code de la commande publique (CCP).

**3.2 – Critères de sélection des candidatures**

Les candidats seront sélectionnés sur la base de leurs capacités financières, professionnelles et techniques à exécuter le marché pour lequel ils se présentent compte tenu de ses caractéristiques principales.

Ces éléments seront analysés sur la base des justificatifs présentés par les soumissionnaires dans la partie « candidature » de leur dossier (cf. article 4.4 ci-après).

*L’Assemblée nationale se réserve le droit d’analyser les offres avant les candidatures, conformément à l’article R. 2144-3 du CCP.*

*Si le candidat entend demander la prise en compte des capacités professionnelles, techniques et financières d’autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature des liens existant entre ces opérateurs et lui-même, il doit justifier des capacités de ces opérateurs économiques en produisant, pour ces derniers, les mêmes documents que ceux qui sont exigés de lui à l’article 4.4. Il doit également apporter la preuve qu’il en disposera pour l’exécution du présent marché en produisant un engagement écrit de chacun de ces opérateurs économiques.*

**3.3 – Critères d’attribution du marché**

Le marché sera attribué au candidat qui aura remis l’offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères et sous-critères pondérés dans les conditions définies ci‑après.

L’Assemblée nationale pratiquera une notation de chacun des critères et sous-critères sur une échelle de 0 à 5, 5 étant la meilleure note. Chaque critère et sous-critère sera ensuite affecté des pondérations indiquées ci-dessus afin de définir une note globale sur 500.

Le marché sera attribué au candidat ayant obtenu la note globale la plus élevée.

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères d’attribution** | **Coefficient** |
| 1. **Valeur technique de l’offre** appréciée au regard des sous-critères suivants : | **60** |
| 1. **Cohérence du calendrier prévisionnel d’exécution des travaux et des effectifs** établi par le candidat (annexe 2 du présent règlement de la consultation). Ce calendrier fait apparaitre au minimum les points suivants : la durée de chaque phase de chantier et les effectifs prévus pour chacune des phases identifiées. L’offre proposant une **optimisation cohérente du temps passé par phase et du calendrier** sera valorisée. | 15 |
| 1. **Adéquation de l’organisation humaine proposée :** le candidat indique les qualifications et l’expérience de tous les intervenants pressentis - encadrement et personnel d’exécution par type d’intervention (joindre les curriculum vitae). Il précisera l’ensemble des prestations réalisées :  * par ses équipes (alignements des guides, installation électrique, installations des cabines, câblages, essais, mises en service, etc.). * par ses sous-traitants éventuels. | 15 |
| 1. **Méthodologie d’intervention** détaillant les principes retenus pour chacune des phases de l’opération, et tenant notamment compte des contraintes liées à la réalisation des travaux en site occupé. | 15 |
| 1. **Qualité des équipements et matériaux proposés**: le candidat joint au dossier de consultation les plans intérieurs de cabine et les fiches techniques des équipements et matériaux proposés :  * Équipements : moteur, variateur, manœuvre, coffret sur palier, cabine, guidage, dispositif de traction, afficheur, boîte à boutons, *etc.* * Matériaux : sol, cloisons, plafond, éclairage, main courante, *etc*. | 15 |
| 1. **Prix de l’offre,** apprécié au regard du montant forfaitaire dûment complété par le candidat à l’article 3 de l’acte d’engagement et décomposé dans la décomposition du prix global et forfaitaire. | **40** |
| **TOTAL** | **100** |

**3.4 – Négociation**

En application de l’article L.2123-1 du CCP, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant déposé une offre. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l’offre et notamment sur le prix. Les thèmes sur lesquels l’Assemblée nationale pourrait être amenée à négocier sont propres à chaque candidat invité à négocier. L’Assemblée nationale **se réserve la possibilité de ne négocier qu’avec les trois candidats dont les offres initiales**, éventuellement régularisées, **seront les mieux classées** en application des critères de sélection mentionnés à l’article 3.3.

L’ouverture de la négociation sera annoncée par courrier transmis sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics PLACE. Un courriel sera alors transmis, à l’adresse électronique indiquée par le candidat dans l’acte d’engagement, aux candidats sélectionnés les invitant à suivre un lien PLACE pour consulter le courrier. Il indiquera les modalités de la négociation, ainsi que les principaux thèmes sur lesquels elle portera. Le délai dont disposeront les candidats pour fournir une offre modifiée après la négociation sera précisé dans ce courrier.

Toutefois, en application des dispositions de l’article R. 2123-5 du CCP, le marché pourra être attribué sur la base des offres initiales sans négociation.

**3.5 – Renseignements d’ordre administratif**

- La langue devant être utilisée dans l’offre est le français.

- Le délai de validité des offres est fixé à **4 mois** à compter de la date limite de remise des offres.

**3.6 – Échanges d’informations avec les candidats (le cas échéant)**

Les candidats sont informés que les échanges d’informations avec le pouvoir adjudicateur (demandes de complément de candidature en application des articles R. 2144-2 et 2144-6 du CCP ou de précision sur les offres) **seront effectués par la plateforme PLACE, en utilisant l’adresse électronique indiquée par le candidat dans l’acte d’engagement.**

**3.7 – Renseignements complémentaires (le cas échéant)**

Les demandes de renseignements complémentaires éventuels sur le cahier des charges doivent être adressées à l’Assemblée nationale **au plus tard six jours avant la date limite fixée pour la réception des offres**.

Les renseignements complémentaires sont communiqués par l’Assemblée nationale, **au plus tard quatre jours avant la date limite fixée pour la réception des offres**, aux candidats ayant retiré un dossier de consultation sur le portail de la commande publique de l’Assemblée nationale ou auprès de la division de la Réglementation et du contrôle des marchés.

**3.8 – Documents à fournir par l’attributaire du marché**

L’attributaire disposera d’un **délai de quatre jours ouvrables** pour produire les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents attestant qu’il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ainsi que les autres pièces demandées aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail.

S’il est en redressement judiciaire, le soumissionnaire devra également fournir, en plus des pièces énumérées ci-dessus, la copie du ou des jugements prononcés.

# section iv

# CONDITIONS DE PARTICIPATION

**4.1 – Conditions relatives au marché**

* ***Cautions et garanties exigées*** : une retenue de 5 % (3 % pour les PME) sera prélevée sur le montant de chaque acompte. Cette retenue peut être remplacée par une garantie à première demande.
* ***Modalités essentielles de financement et de paiement***: budget de l’Assemblée nationale (ressources propres) - État français. Le mode de paiement est le virement bancaire, le paiement intervenant dans un délai de 30 jours.
* ***Forme juridique que doit revêtir le groupement attributaire*** : Le groupement d’opérateurs économiques peut être conjoint ou solidaire. En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement pour l'exécution de ses obligations contractuelles.

**4.2 – Contenu du dossier de la consultation (liste des pièces fournies au candidat par l’acheteur public)**

* Règlement de la consultation (RC) et ses annexes, dont le calendrier prévisionnel des travaux et des effectifs à compléter par le candidat (annexe 2 - fichier Excel) ;
* Acte d’engagement (AE) et son annexe ;
* Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) (fichier Excel) ;
* Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
* Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
* Planning prévisionnel des travaux ;
* Carnet de plans ;
* Dossier des ouvrages exécutés de l’ascenseur 3 ;
* Plan général simplifié de coordination (PGSC – SPS) ;
* Cahier des clauses générales applicables aux marchés publics de la direction des Affaires immobilières et du patrimoine (DAIP) de l’Assemblée nationale (CCG‑AN) ;
* Charte graphique de l’Assemblée nationale ;
* Modèles de formulaire de déclaration de sous-traitance (DC4).

**4.3 – Visite obligatoire du site**

La visite du site préalablement à la remise des offres est **obligatoire** (voir annexe 3 « Modalités de visite »).

**Toute offre déposée par un candidat qui n’aurait pas au préalable effectué cette visite sera déclarée irrégulière et éliminée.**

* 1. **– Composition du dossier d’offre**
* **un premier dossier intitulé « CANDIDATURE »** :

Le candidat peut choisir de présenter sa candidature :

* soit en fournissant les déclarations du candidat (DC1, DC2) et les déclarations ou documents demandés ;
* soit sous la forme du document unique de marché européen (DUME).
* **Candidature hors e-DUME**
* ***Éléments relatifs à la capacité juridique***
* **Lettre de candidature** (imprimé DC 1 disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>) ou document équivalent. En cas de groupement, une seule lettre de candidature est établie pour l'ensemble du groupement ; elle est renseignée et signée par tous les membres du groupement ; elle précise la nature du groupement et désigne un mandataire ;

* **La déclaration sur l’honneur** prévue à l’article R. 2143-3 du code de la commande publique (*modèle proposé en annexe 1 au présent règlement de la consultation*).
* ***Éléments relatifs aux capacités économique et financière***
* **Déclaration concernant le chiffre d'affaires** de l'entreprise réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles faisant apparaître le chiffre d'affaires relatif aux prestations auxquelles se réfère le présent marché ;
* ***Éléments relatifs aux références professionnelles et capacités techniques***
* **Liste de références relatives à des travaux en rapport direct avec l'objet du marché faisant l’objet de la présente consultation,** exécutés au cours des cinq dernières années, précisant la nature des travaux avec indication des dates, des montants ainsi que d'un interlocuteur pour chaque référence citée ;
* **Déclaration concernant les effectifs** du candidat, précisant l'importance et le niveau de formation du personnel d'encadrement et des ouvriers ;
* **Qualifications professionnelles souhaitées :** les qualifications souhaitées sont les suivantes :

**Qualibat 2713 – Montage-levage d’ouvrage métalliques (technicité supérieure)**

**Certification ISO 9001 pour les études, la fabrication, l’installation et l’exploitation d’appareils élévateurs**

*La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tous moyens, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence du candidat à réaliser la prestation pour laquelle il se présente.*

*NB : Si le candidat entend demander la prise en compte des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature des liens existant entre ces opérateurs et lui, il doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques en produisant les mêmes documents concernant ces derniers que ceux qui sont exigés de lui ci-dessus. Il doit également apporter la preuve qu'il en dispose pour l'exécution du présent marché en produisant un engagement écrit de l'opérateur économique.*

* **Candidature sous forme de e-DUME**

Les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme d’un formulaire DUME. Celui-ci devra contenir les informations relatives aux capacités juridique, économique, financière, professionnelle et technique demandées ci-dessus.

Le formulaire DUME est disponible sur la plateforme PLACE sur la base d’un modèle établi par l’acheteur à l’occasion de la consultation ou par le biais du Service Dume : [https://dume.chorus-pro.gouv.fr](https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/).

* **Et un second dossier intitulé « OFFRE » contenant :**

1. **L'acte d'engagement,** complété, daté et signé ;
2. **la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)** (fichier Excel)dûment complétée par le candidat ;
3. **le mémoire technique et ses éventuelles annexes ;**
4. **Le calendrier des travaux et des effectifs** (annexe 2 du présent règlement de la consultation – fichier Excel), **dûment complété** par le candidat suivant le planning général des travaux joint au DCE ;
5. Le certificat de visite obligatoire, dûment rempli et signé (annexe 5 du présent règlement de la consultation).

**4.5 – Modalités de remise des offres**

Conformément aux dispositions de l'article R. 2132-7 du code de la commande publique, les dossiers doivent être déposés **exclusivement par voie électronique** sur le portail de dématérialisation des marchés publics de l'Assemblée nationale, accessible à l'URL suivante :

http://www.assemblee-nationale.fr (rubrique marchés publics)

ou à l'adresse suivante :

**https://www.marches-publics.gouv.fr**

**L’inscription sur le site, gratuite, est obligatoire**. Elle permet de bénéficier des alertes par courriel en cas d'avis rectificatif ou de renseignements complémentaires éventuels sur le dossier de la consultation.

Afin de préparer le dépôt de la réponse électronique, il est recommandé de procéder à un diagnostic du poste de travail pour en vérifier la configuration. Un test de configuration est accessible sur la page d’accueil de la plateforme PLACE.

Les prérequis techniques nécessaires à l’utilisation du site sont mentionnés sur toutes les pages de la plateforme (rubrique Prérequis techniques en bas de page).

La signature électronique des formulaires de candidature et des pièces du dossier **n’est pas exigée**.

Le candidat dont l’offre aura été retenue sera invité à produire un acte d’engagement portant une signature manuscrite de la personne ayant pouvoir d’engager l’entreprise, ainsi que le cachet de celle-ci.

Informations techniques importantes : la **durée du dépôt** dépend directement de la **taille des fichiers transmis** et de la **qualité de votre connexion Internet**. L'utilisation du protocole sécurisé HTTPS augmente également la durée de cette opération qui se décompose en plusieurs étapes (signature électronique de chaque document si le candidat souhaite les signer ; création de l'enveloppe électronique en format .zip ; chiffrement et dépôt proprement dit de l'enveloppe sur la plateforme) : **les candidats sont donc invités à s’organiser afin que leurs dépôts arrivent dans les délais prévus dans le règlement de la consultation.**

Une **copie de sauvegarde**, par transmission sur support physique électronique (clé USB, carte mémoire…) ou sur support papier, est recommandée. Cette copie de sauvegarde doit être transmise dans le délai imparti pour la remise des offres à la division des Achats et de la commande publique l’Assemblée nationale (adresse et horaires indiqués dans la section I du présent règlement de la consultation). Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli fermé comportant le nom du candidat et la mention lisible : « Marché 2022DAIP-23 – copie de sauvegarde du dossier d'offre ».

**Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites indiquées sur la première page du présent règlement de la consultation ne seront pas retenus.**

Les pièces du marché ne doivent faire l’objet d’aucune modification.

Annexe 1

**DÉCLARATION SUR L'HONNEUR**

Je, soussigné

en qualité de

agissant pour le compte de (société, entreprise) :

déclare sur l’honneur que l’entreprise

n'entre dans aucun des cas d’interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-11 du code de la commande publique et notamment est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Fait à

,

le

Signature

Annexe 2

**CALENDRIER PRÉVISIONNEL**

**DES TRAVAUX ET DES EFFECTIFS**

**Voir fichier Excel joint**

Le candidat complètera le calendrier en colorant ou hachurant les périodes d’intervention pour chaque tâche à réaliser et en indiquant le nombre et la décomposition des effectifs prévus.

Annexe 3

**ModalitÉs DE visite obligatoire du site**

La visite des sites de l’Assemblée nationale avant la remise des offres est **obligatoire.**

La durée de la visite est estimée à environ 1h.

Les candidats auront le choix parmi l'une des dates figurant en page de garde du présent document.

La demande d'inscription à la visite s'effectue à l'aide du formulaire figurant ci-dessous, qui devra être dûment complété et envoyé par courriel ([daip.marches@assemblee‑nationale.fr](mailto:daip.marches@assembleenationale.fr)) au secrétariat de la cellule Marchés de la direction des Affaires immobilières et du patrimoine.

|  |
| --- |
| **MESURES DE SÉCURITÉ**  **IMPORTANT**  **Le formulaire d’inscription à la visite doit être renvoyé au plus tard  le 4e jour ouvré** *(du lundi au vendredi)* **avant la date choisie pour la visite avec la copie d’une pièce d’identité *(CNI, passeport)* de(s) la personne(s) effectuant la visite.** |

Le ou les représentants du candidat se présenteront au jour et à l'heure convenus à l’adresse indiquée en page de garde, **muni(s) de la pièce d'identité qui a servi à l’inscription (passeport ou carte nationale d’identité uniquement). Attention ! sans ce document, l’accès est refusé.**

À cette occasion, il sera procédé à la signature du certificat de visite joint au présent règlement de la consultation (cf. ci-dessous).

**Toute offre déposée par un candidat qui n’aurait pas au préalable effectué cette visite sera déclarée irrégulière et éliminée**

En tant que de besoin en fonction de l’évolution de l’épidémie de Coronavirus, l’Assemblée nationale se réserve la possibilité, par simple préavis la veille de la visite ou par information orale le jour de la visite, d’imposer les mesures de précaution qui s’imposeront, notamment le port du masque ou la limitation du nombre de personnes autorisées à participer à la visite par entreprise.

Annexe 4

**INSCRIPTION À LA VISITE OBLIGATOIRE**

**RÉnovation de l’ASCENSEUR 3**

**marché 2023DAIP-20**

**INSCRIPTION À LA VISITE OBLIGATOIRE**

Nom de la société

Adresse.

Téléphone :

Fax :

Mail :

**IMPORTANT : MESURES DE SÉCURITÉ\***

**Noms des personnes qui effectueront la visite (joindre une copie de la carte d’identité ou du passeport en cours de validité –** *à présenter également à l’accueil le jour de la visite***) :**

**Date choisie pour la visite (*voir en page de garde du présent règlement de la consultation*) :**

**À COMPLETER INTÉGRALEMENT ET À RETOURNER AU SECRÉTARIAT   
DE LA CELLULE JURIDIQUE DU S.A.I.P**

**AU PLUS TARD le 4e JOUR OUVRÉ AVANT LA VISITE (du lundi au vendredi) :**

**- par mèl à l'adresse suivante :** [**daip.marches@assemblee-nationale.fr**](mailto:daip.marches@assemblee-nationale.fr)

*Pour tout renseignement relatif aux modalités de visite, contacter le secrétariat au 01.40.63.83.35.*

**\* les personnes n’ayant pas respecté ces consignes se verront refuser l’accès.**

Annexe 5

**RÉnovation de l’ASCENSEUR 3**

**marché 2023DAIP-20**

**CERTIFICAT DE VISITE**

L’entreprise

représentée par M.

agissant en qualité de

a effectué, le

la visite obligatoire des lieux dans le cadre du marché **2023DAIP-20 relatif à l’opération de rénovation de l’ascenseur 3.**

**Pour l'Assemblée nationale, Pour l'entreprise,**

**Le représentant de la DAIP**